

## Complément d'information saison 2017-18

Cette année, nous avons optez pour une version un peu plus souple (choix des cours dans l'option proposée) mais aussi pour compenser certaines annulations de cours.

△ Désormais plus de cours aux périodes des vacances scolaires, fêtes nationales ou cantonales, fermeture piscine (raison de la baisse des tarifs)  
Une saison sportive prend en compte la période allant du 1<sup>er</sup> août à 31 juillet de l'année suivante (il en est de même pour la licence).

**Les inscriptions** nécessitent un **engagement financier à l'année** (hormis le forfait Acro Diving) et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement en cas d'arrêt durant la saison.

**Modalité « test d'entrée »** : La personne qui s'inscrit pour la première fois est tenue de passé le test d'entrée qui est obligatoire (sauf pour l'Acro Diving). Voir le document « Test d'entrée » pour connaître son contenu. Celui-ci se passe en vous présentant à l'entraîneur de plongeon (aux horaires des cours de plongeon). Si ce test est réussi, l'entraîneur communique l'info au secrétariat du Red-Fish qui déclenche la suite des modalités d'inscription.

**Les annulations de cours** par la section plongeon ne peuvent faire l'objet d'aucune réduction ou remboursement.

**En cas d'arrêt d'activité souhaité**, le participant est tenu obligatoirement de l'annoncer deux mois à l'avance par écrit. Dans le cas contraire, l'inscription est reconduite automatiquement pour une année.

**Accident ou maladie supérieur à 1 mois**, déduction de la cotisation de moitié sur la période concernée (déduit de la facture à venir). Sur demande écrite et accompagnée d'un certificat médical stipulant la période d'arrêt de toute activité physique.

**Un transfert de groupe** est possible à mis saison sportive (en janvier), sur décision de l'entraîneur responsable de la section (*le réajustement du financement est alors pris en compte*).

**La licence** et l'abonnement piscine (carte d'entrée permanente) font l'objet d'une facturation séparée.

**La carte d'entrée permanente** à la piscine est valable sur l'année civile. Elle est personnelle et ne peut en aucun être prêtée. Toutefois, pour une première entrée au club à compter du 1<sup>er</sup> août (Début d'une saison sportive), la délivrance de cette même carte (Couvrant la période du 1 août au 31 décembre de l'année concernée), peut être proposées pour un montant de 45 CHF (+ 5 CHF à la remise de la carte).

**Le renouvellement de la carte des entrées permanentes** à la piscine se fait pendant la période de pause de Noël. Vous êtes tenus de déposer cette carte lors de votre dernier entraînement de l'année et de vous acquitter des modalités de paiement sans quoi pas de restitution de cette carte.

**Les cours de trampoline** sont d'une durée de 1h30. Les personnes au forfait « Acro Diving » seront débitées de 1unité ½ par cours. Tenir compte de ce point pour votre gestion personnelle.

Deux lieux sont principalement prévus pour ces cours de trampoline.

- **La Maladière**, les samedis (une des salles) sauf si manifestation (dans ce cas nous ne sommes pas prioritaires et devons trouver une autre salle de disponible ou annuler).
- **Le C2T au Landeron**, les jeudis en soirée.  
Allée du 700ème 2525 **Le Landeron**

**Les compétitions** : Celles-ci sont peu nombreuses en plongeon. Soit de 4 à 6 compétitions nationales/an. Elles se répartissent entre novembre et août. (Les frais d'inscriptions sont à la charge des participants 20 CHF par concours et hauteur présentée).

**Camps ou stages** : La période des vacances scolaires (les cours n'étant pas assurés), pourra faire l'objet de propositions de stages en fonction de nombre de participants intéressés (moyennant une participation financière).

**Les regroupements « Swiss Diving »** (que le groupe compétition).

Ils rassemblent les jeunes espoirs du plongeon Suisse. Chaque club dispose d'un certain nombre de places limitées.

Ces regroupements se présentent sous la forme de **5 demi-journées** d'entraînements, **1 fois par mois, le dimanche de 10h à 15h**. Ils ont lieu sur **Macolin (École Fédérale des Sports, au-dessus de Bienne)**, pour la **période de septembre à février**. Le coût de chaque regroupement (hors frais de déplacement) se monte approximativement à **55CHF /participant** (tarifs donnés à titre indicatif). Ne sont retenus que les meilleurs éléments du club.  
*Attention : Le repas n'est pas compris (prévoir un pique-nique, pris sur place).*

**Support vidéo** : Ce support vidéo doit permettre à nos jeunes plongeurs d'avoir un feedback de leur travail en temps réel. Ceci dans le but de les accompagner au plan technique.

**En intégrant la section plongeon, les parents acceptent que leur enfant soit pris(e) en photo(s) ou en image(s) vidéo**, que celles-ci soient utilisée(s) à des fins techniques ou devant promouvoir l'image du club (que ce soit au moyen d'imprimés, d'internet (sites ou applications WEB) ou de tout autre moyen de télécommunication audiovisuelle). Ce travail de vidéo reste propriété du club. Les parents qui ne seraient pas d'accord doivent l'annoncer par email à : [jm.bataillon@bluewin.ch](mailto:jm.bataillon@bluewin.ch)

**Δ Tout retard dans le paiement des factures entraîne des pénalités et la suspension temporaire de tous engagements (aux cours, compétitions, stages et activités liées à la section.**

*Jean-Michel Bataillon  
Responsable de la section  
Plongeon Acrobatique Diving*